



FNB Ninepoint Bitcoin

Rapport intermédiaire aux porteurs de parts

30 juin
2021

Les présents états financiers intermédiaires pour la période close le 30 juin 2021 n'ont pas été examinés par les auditeurs du Fonds.

FNB Ninepoint Bitcoin

État de la situation financière

(en dollars américains)

Au 30 juin (non audité)

	2021
	\$
Actifs	
Actifs courants	
Actifs numériques (notes 3, 5 et 10)	85 344 387
Trésorerie (note 10)	713 434
Montant à recevoir du courtier	231 000
Total des actifs	86 288 821
Passifs	
Passifs courants	
Rachats à payer	261 964
Frais de gestion à payer (note 11)	68 910
Charges à payer	45 606
Total des passifs	376 480
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	85 912 341
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série par part (note 3)	10,48
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série par part - \$ CA (note 3)	12,99

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du gestionnaire, Ninepoint Partners LP,
par son commandité, Ninepoint Partners GP Inc.



John Wilson
ADMINISTRATEUR



Kirstin McTaggart
ADMINISTRATRICE

FNB Ninepoint Bitcoin

État du résultat global

(en dollars américains)

Pour la période allant du 27 janvier 2021 au 30 juin 2021 (non audité)

	2021
	\$
Produits	
Revenu d'intérêts aux fins de distribution (note 3)	210
Profits nets (pertes nettes) réalisés(e)s à la vente d'actifs numériques	60 616 936
Variation de la plus-value (moins-value) latente des actifs numériques	9 609 442
Profits nets (pertes nettes) de change réalisés(e)s	130 347
Total des produits (de la perte)	70 356 935
Charges (notes 11 et 12)	
Frais de gestion	826 830
Droits de garde	479 441
Coûts de transaction (notes 3 et 13)	362 505
Honoraires d'audit	76 786
Frais d'administration	73 019
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts	14 304
Honoraires juridiques	4 447
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant (note 14)	1 943
Charges d'intérêts et frais bancaires	1 388
Droits de dépôt	1 221
Total des charges	1 841 884
Frais pris en charge par le gestionnaire ou ayant fait l'objet d'une renonciation (note 12)	(55 061)
Charges nettes	1 786 823
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	68 570 112
Nombre moyen pondéré de parts rachetables	15 452 737
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation par série par part (note 3)	4,44

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers

FNB Ninepoint Bitcoin

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(en dollars américains)

	2021
	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	68 570 112
<hr/>	
Opérations sur parts rachetables (note 8)	
Produit de l'émission de parts rachetables	180 476 481
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	(6 216 898)
Rachat de parts rachetables	(156 917 354)
	17 342 229
<hr/>	
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	85 912 341
<hr/>	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	85 912 341

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Ninepoint Bitcoin

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables *suite*

Pour la période allant du 27 janvier 2021 au 30 juin 2021 (non audité)

2021

Parts à l'ouverture de la période	–
Émission de parts rachetables	18 523 866
Rachat de parts rachetables	(10 325 000)
Parts à la clôture de la période	8 198 866

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Ninepoint Bitcoin

Tableau des flux de trésorerie

(en dollars américains)

Pour la période allant du 27 janvier 2021 au 30 juin 2021 (non audité)

	2021
	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	68 570 112
Ajustements :	
(Profits) pertes de change sur la trésorerie	(144)
(Profits nets) pertes nettes réalisé(e)s à la vente d'actifs numériques	(60 616 936)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des actifs numériques	(9 609 442)
Achat d'actifs numériques	(172 394 906)
Produit de la vente d'actifs numériques	157 045 897
Augmentation (diminution) nette des autres actifs et passifs	114 516
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(16 890 903)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de parts rachetables	180 476 481
Rachat de parts rachetables	(156 655 390)
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	(6 216 898)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	17 604 193
Profits (pertes) de change sur la trésorerie	144
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	713 290
Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de la période	713 434
Information supplémentaire	
Intérêts reçus	210
Intérêts payés	1 388

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Ninepoint Bitcoin

Tableau du portefeuille de placements

(en dollars américains)

Au 30 juin 2021 (non audité)

	Coût moyen	Juste valeur
	\$	\$
PARTS ACTIFS NUMÉRIQUES [99,34 %]		
BITCOINS [99,34 %]		
2 454 Bitcoins	75 825 451	85 344 387
Total des bitcoins	75 825 451	85 344 387
Coûts de transaction (note 3)	(90 507)	
Total des actifs numériques [99,34 %]	75 734 944	85 344 387
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs [0,66 %]		567 954
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables [100,00 %]		85 912 341

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Ninepoint Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers propres au Fonds 30 juin 2021 (non audité)

(en dollars américains)

Gestion des risques financiers (note 6)

Objectif de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer aux porteurs de parts une exposition à la cryptomonnaie bitcoin au moyen d'une plateforme de qualité institutionnelle qui est rentable pour les porteurs de parts et qui offre aux porteurs de parts une solution de placement sécurisée, plus simple et négociée en bourse pour l'achat et la détention de bitcoins.

Le tableau du portefeuille de placements présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2021. Les risques importants pertinents pour le Fonds sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6, *Gestion des risques financiers*, des notes générales.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

Au 30 juin 2021, une variation de 10 % des actifs numériques, toutes les autres variables étant demeures constantes par ailleurs, aurait entraîné une augmentation ou une diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessous.

30 juin 2021

Incidence	En % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
\$	%
8 534 439	9,93

b) Risque de change

Le tableau ci-dessous présente l'exposition directe du Fonds au risque de change au 30 juin 2021. Il illustre également l'incidence potentielle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation de 1 % des devises par rapport au dollar américain, toutes les autres variables étant demeures constantes par ailleurs.

30 juin 2021

Monnaie	Juste valeur	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	%	\$
Dollar canadien	6 664	0,01	67

c) Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2021, le Fonds n'avait pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Au 30 juin 2021, le Fonds n'avait pas d'exposition importante au risque de crédit.

FNB Ninepoint Bitcoin

Notes afférentes aux états financiers propres au Fonds 30 juin 2021 (non audité)

(en dollars américains)

Risque de concentration

Le tableau qui suit présente le risque de concentration du Fonds en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts au 30 juin 2021.

	30 juin 2021
Bitcoins	99,34
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs	0,66
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	100,00

Évaluations à la juste valeur (note 5)

Les actifs et passifs financiers du Fonds qui sont évalués à la juste valeur ont été classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée dans le tableau ci-dessous au 30 juin 2021.

30 juin 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Bitcoins	–	85 344 387	–	85 344 387
Total	–	85 344 387	–	85 344 387

Au cours de la période allant du 27 janvier 2021 au 30 juin 2021, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux.

Frais de gestion (note 11)

Le Fonds versera au gestionnaire des frais de gestion annuels équivalant à 0,70 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds, majorés des taxes applicables.

Se reporter aux notes générales afférentes aux états financiers, qui font partie intégrante de ceux-ci.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2021 (non audité)

1. Création du Fonds

Le FNB Ninepoint Bitcoin est une fiducie de fonds communs de placement à capital variable (le « Fonds »). Le Fonds a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une convention de fiducie datée du 12 janvier 2021, modifiée et retraitée le 6 mai 2021. Le Fonds a été offert au public le 27 janvier 2021. Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le conseiller en placements du Fonds. Compagnie Cidel Trust agit à titre de dépositaire du Fonds. Gemini Trust Company, LLC agit en qualité de sous-dépositaire du Fonds relativement aux avoirs en bitcoins du Fonds aux termes d'un contrat de sous-dépositaire. Le siège social des Fonds est situé au 200, rue Bay, Toronto (Ontario).

L'état de la situation financière du Fonds est en date du 30 juin 2021. L'état du résultat global, l'état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie de chaque Fonds visent la période allant du 27 janvier 2021 au 30 juin 2021. Le tableau du portefeuille de placements du Fonds est au 30 juin 2021.

Le gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 26 août 2021.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent des estimations et des hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de même que sur les montants présentés de l'évolution de l'actif net au cours de l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les présents états financiers intermédiaires ont été établis selon les IFRS s'appliquant à la préparation d'états financiers intermédiaires, y compris l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »). Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation au moyen de la méthode de la comptabilité au coût historique. Cependant, le Fonds est une entité d'investissement et la plupart des actifs financiers et des passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les états financiers sont présentés en dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies par le Fonds sont résumées ci-après :

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS NUMÉRIQUES

Les actifs numériques se composent de cryptomonnaies telles que le bitcoin, qui est un système logiciel en ligne à code source libre où les transactions sont inscrites dans un grand livre public (la chaîne de blocs) au moyen de ses propres unités de comptabilisation. Le Fonds investit uniquement dans le bitcoin. Le gestionnaire estime approprié de classer et d'évaluer les actifs numériques du Fonds selon l'IAS 2, *Stocks* (l'« IAS 2 »). Se reporter à la note 4 pour une analyse des jugements posés dans l'établissement de la méthode comptable suivie par le fonds à l'égard d'actifs numériques. Ainsi, d'actifs numériques sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente et les variations de la juste valeur des actifs numériques sont comptabilisées en résultat net.

Les actifs numériques du Fonds sont évalués en fonction de l'indice MVIS CryptoCompare Bitcoin Benchmark Rate Index (« MVIBBR ») maintenu par MV Index Solutions GmbH (« MVIS ») ou un indice de qualité institutionnelle remplaçant ou substitutif. MVIS est une filiale en propriété exclusive de Van Eck Associates Corporation, une grande entreprise de services financiers établie de longue date et réputée.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant au coût amorti. Ils sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'inscription initiale, puis évalués par la suite au coût amorti. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au prix de rachat.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2021 (non audité)

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction sont passés en charges et inclus à titre de coûts de transaction dans l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un actif numérique, qui comprennent les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, à des conseillers et à des courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert.

OPÉRATIONS SUR ACTIFS NUMÉRIQUES ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les opérations sur actifs numériques sont comptabilisées le jour ouvrable où l'ordre d'achat ou de vente est exécuté.

Les actifs numériques sont décomptabilisés lorsque le Fonds vend les bitcoins. Tous les profits latents (pertes latentes) découlant des actifs numériques sont comptabilisés à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente des actifs numériques » dans les états du résultat global, jusqu'à ce que les actifs numériques soient vendus, date à laquelle les profits (pertes) sont réalisés et présentés dans les états du résultat global à titre de « Profits nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur les actifs numériques ». Les profits et pertes réalisés découlant de la vente d'actifs numériques et la plus-value (moins-value) latente sur les actifs numériques sont calculés d'après le coût moyen des actifs numériques correspondants.

CONVERSION DE DEVICES

La juste valeur des actifs libellés en devises est convertie en dollars américains au moyen du taux de change en vigueur chaque date d'évaluation. Les produits, les charges et les opérations de placement en devises sont convertis en dollars américains au taux de change en vigueur à la date de ces opérations.

Le Fonds ne présente pas l'incidence des variations des taux de change séparément de l'incidence des variations des cours du marché sur les titres détenus. Ces variations sont incluses au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des actifs numériques » de l'état du résultat global. Les profits et les pertes de change réalisés à la vente d'actifs numériques en devises et de devises sont inclus au poste « Profits nets (pertes nettes) de change réalisé(e)s » dans l'état du résultat global.

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

CALCUL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR SÉRIE PAR PART

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'une série représente la juste valeur de la part proportionnelle, pour cette série, des actifs et des passifs communs à toutes les séries du Fonds, déduction faite de tout passif attribuable à cette série seulement, divisée par le nombre total de parts en circulation de la série. Les produits, les charges qui ne sont pas particulières aux séries, les profits et les pertes réalisé(e)s ou latent(e)s sur les actifs numériques et les coûts de transaction sont répartis entre les séries du Fonds en fonction de la quote-part de chaque série de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les charges directement liées à une série sont imputées directement à cette série.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur la tranche de ses revenus et de ses gains en capital nets réalisés qui est payée ou à payer aux porteurs de parts. Étant donné qu'un montant suffisant de revenus et de gains en capital nets réalisés est payé aux porteurs de parts, aucune charge d'impôt sur le revenu n'a été inscrite pour le Fonds. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées jusqu'à concurrence de 20 ans et peuvent être déduites des revenus imposables futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et déduites des gains en capital futurs.

Le Fonds est admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, il peut également retenir une partie des gains en capital nets en ayant recours au mécanisme de remboursement au titre des gains en capital offert aux fiducies de fonds communs de placement sans avoir à payer d'impôt sur le revenu.

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES LIÉE À L'EXPLOITATION PAR PART

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation par série par part » dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables provenant de l'exploitation par série, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période, qui est présenté dans l'état du résultat global.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2021 (non audité)

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE APPLICABLES

Les Fonds ont déterminé qu'il n'y a pas de normes IFRS publiées mais non encore applicables pouvant avoir une incidence significative sur leurs états financiers.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS NUMÉRIQUES ET APPLICATION DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Les actifs numériques et leur comptabilisation sont toujours en cours d'évaluation par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et le gestionnaire continue d'assurer un suivi des nouveaux commentaires et interprétations de l'IASB et d'autres organismes de normalisation partout dans le monde.

Pour classer et évaluer les actifs numériques détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants au moment de déterminer le classement le plus approprié. Le gestionnaire juge approprié de classer et d'évaluer les actifs numériques du Fonds selon l'IAS 2.

ÉVALUATION EN TANT QU'ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la JVRN plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital et/ou de revenu d'investissement;
- une entité qui mesure et évalue le rendement de la quasi-totalité de ses placements à la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué si les caractéristiques d'une entité d'investissement s'appliquent au Fonds et, dans le cadre de cette évaluation, il a dû faire appel à des jugements importants. Sur la base de cette évaluation, le gestionnaire est parvenu à la conclusion que le Fonds respecte les critères de la définition d'une entité d'investissement.

5. Évaluations de la juste valeur

Le Fonds utilise une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation des données utilisées pour évaluer la juste valeur de ses actifs numériques. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- | | |
|----------|---|
| Niveau 1 | les cours non ajustés auxquels les Fonds peuvent avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs non affectés et identiques; |
| Niveau 2 | les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif; |
| Niveau 3 | les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (appuyés par peu ou aucune activité sur les marchés). |

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs pour le Fonds est présenté dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds.

Pour la période allant du 27 janvier 2021 au 30 juin 2021, tous les actifs numériques détenus par le Fonds étaient classés dans le niveau 2. Aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux au cours de la période.

6. Gestion des risques financiers

Le Fonds est exposé aux risques associés à sa stratégie de placement, à ses actifs numériques et aux marchés sur lesquels il investit. L'ampleur des risques auxquels le Fonds est exposé dépend en grande partie de ses politiques et des lignes directrices en matière de placement telles qu'elles sont définies dans le prospectus. La gestion de ces risques dépend de la compétence et de la diligence du gestionnaire de portefeuille qui assure la gestion du Fonds. Le tableau du portefeuille de placements regroupe les titres par catégories d'actifs, par secteurs ou par régions. Les risques importants pertinents pour le Fonds sont présentés ci-après. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres au Fonds, qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

RISQUE DE MARCHÉ

Les actifs numériques du Fonds sont exposés au risque de marché, soit le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs des placements fluctue en raison de variations des variables du marché, notamment les prix des actifs, les taux de change et les taux d'intérêt.

a) Fluctuations de la valeur du bitcoin

La valeur liquidative des parts fluctuera notamment en fonction de la valeur des bitcoins compris dans le portefeuille du Fonds. La valeur du bitcoin dépend de facteurs qui sont indépendants de la volonté du Fonds ou du gestionnaire, y compris des facteurs qui touchent les marchés des cryptomonnaies dans leur ensemble tels que la situation économique et politique, les fluctuations des taux d'intérêt et les facteurs se rapportant directement au bitcoin.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque associé aux fluctuations du cours d'une devise par rapport à une autre. Le Fonds peut détenir de la trésorerie libellée en devises autres que le dollar américain. Les titres sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds lors de l'établissement de la juste valeur, laquelle dépend des fluctuations relatives à l'appréciation ou à la dépréciation de la monnaie fonctionnelle.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds soit incapable de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations en matière de paiement. Le fonds investit principalement dans des bitcoins négociés sur des plateformes réglementées établies ainsi que sur le marché de gré à gré à l'aide de contreparties réglementées. De cette façon, le Fonds est en mesure de vendre rapidement les titres au besoin afin de financer les rachats de parts dans le cours normal des activités. Le Fonds conserve habituellement des réserves de liquidités en prévision des activités normales de rachat.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle de la concentration des expositions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité. L'objectif de placement du Fonds consiste à fournir aux porteurs de parts une exposition au bitcoin et le Fonds ne devrait pas être exposé à d'autres placements ou actifs. En plus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, le Fonds investira la quasi-totalité de ses actifs dans le bitcoin. La valeur liquidative du Fonds peut se révéler plus volatile que la valeur d'un portefeuille plus largement diversifié et peut fluctuer considérablement sur de courtes périodes. La valeur liquidative du Fonds pourrait en souffrir.

RISQUES PROPRES AU BITCOIN

Volatilité du cours du bitcoin

La volatilité du cours du bitcoin est le risque que la volatilité ait un effet défavorable sur la valeur liquidative des parts, puisque les marchés du bitcoin sont sensibles aux faits nouveaux et, comme les volumes ne sont pas encore parvenus à maturité, tout changement important dans l'humeur du marché (par voie de sensationnalisme dans les médias ou autrement) peut provoquer de grandes variations de volume et des fluctuations de cours subséquentes. L'analyse de la sensibilité présentée est estimée en fonction de la corrélation historique entre le rendement d'un Fonds et le rendement de l'indice de référence du Fonds. L'analyse tient pour acquis que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique pourrait ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net pourrait être importante. Les actifs numériques du Fonds sont assujettis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des titres achetés détenus par le Fonds se limite à la juste valeur de ces actifs numériques. Le gestionnaire atténue ce risque grâce à son expertise interne et au moyen d'un suivi attentif des marchés des cryptomonnaies.

Risque lié aux cryptomonnaies

Le risque lié aux cryptomonnaies est le risque que la valeur liquidative des parts du Fonds soit considérablement touchée car les cryptomonnaies équivalent à un marché financier de pair à pair décentralisé et à un stockage de valeur utilisé au même titre que de l'argent. Le bitcoin se négocie sans la supervision d'une autorité centrale ou des banques et n'est pas garanti par un gouvernement, et il peut donc indirectement faire l'objet d'une volatilité importante. Comme le bitcoin n'a pas une monnaie ayant cours légal, les gouvernements pourraient en restreindre l'utilisation et l'échange. Le Fonds pourrait également se négocier à une prime appréciable par rapport à sa valeur liquidative. En outre, le bitcoin pourrait cesser ses activités ou fermer en permanence en raison d'actes de fraude, de pépins techniques, de pirates informatiques ou de logiciels malveillants.

Obligation de prudence incombant au gestionnaire, au dépositaire et au sous-dépositaire

Le gestionnaire, le dépositaire et le sous-dépositaire sont soumis par contrat à des critères de prudence dans l'exécution de leurs fonctions concernant le Fonds. Si le Fonds subit une perte de ses bitcoins et que le gestionnaire, le dépositaire et le sous-dépositaire ont respectivement respecté les critères de prudence prévus, c'est le Fonds qui assume le risque de perte à l'égard de ces parties. En vertu de la convention de services de dépôt, le dépositaire est tenu d'exercer le degré de prudence prescrit par le Règlement 81-102. Cependant, il ne sera pas responsable envers le Fonds pour toute perte de bitcoins du Fonds détenus par le sous-dépositaire, sauf si une telle perte est directement causée par une grossière négligence, une fraude, une omission volontaire ou le non-respect des obligations de prudence de la part du dépositaire. Advenant une telle perte, le dépositaire est tenu de prendre des mesures raisonnables pour exécuter les droits qu'il peut avoir contre le sous-dépositaire en vertu du contrat de sous-dépositaire et des lois applicables.

Risque associé à la cybersécurité

Au fur et à mesure que l'utilisation de la technologie est devenue plus répandue dans le cours des affaires, des fonds d'investissement comme le Fonds sont devenus plus susceptibles d'être éventuellement exposés à des risques d'exploitation associés à des atteintes à la cybersécurité. Une atteinte à la cybersécurité s'entend d'événements intentionnels et non intentionnels qui pourraient faire en sorte que le Fonds perde des renseignements exclusifs ou d'autres renseignements visés par des lois sur la protection de la vie privée, qu'il soit touché par une altération de ses données ou qu'il perde sa capacité d'exploitation, ce qui pourrait faire en sorte que le Fonds encoure des pénalités imposées par les autorités de réglementation, subisse une atteinte à sa réputation, engage des frais de conformité supplémentaires associés à des mesures correctives et/ou subisse une perte financière. Les atteintes à la cybersécurité peuvent comprendre l'accès non autorisé aux systèmes d'information numérique du Fonds (p. ex., par voie de « piratage » de bitcoins ou de codage de logiciels malveillants), mais elles peuvent également résulter d'attaques externes comme les attaques par déni de service (à savoir, des efforts visant à rendre les services du réseau inaccessibles pour les utilisateurs visés). En outre, les atteintes à la cybersécurité des tiers fournisseurs de services du Fonds (p. ex., l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, le dépositaire et le sous-dépositaire) peuvent également exposer le Fonds à bon nombre des mêmes risques associés à des atteintes directes à la cybersécurité. Comme c'est le cas pour les risques d'exploitation en général, le Fonds a établi des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité.

7. Gestion du capital

Le capital d'un Fonds est représenté par les parts émises et en circulation et par l'actif net attribuable aux porteurs de parts participants. Le gestionnaire se sert du capital du Fonds conformément aux objectifs, aux stratégies et aux restrictions de placement de celui-ci, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du Fonds, tout en maintenant suffisamment de liquidités pour traiter les activités de rachat normales. Le Fonds n'a pas à satisfaire à des exigences externes en matière de capital.

Par suite de l'approbation des porteurs de parts, le Fonds a été converti de fonds d'investissement à capital fixe à fonds négocié en bourse le 6 mai 2021. Les parts ont été converties selon un ratio d'une pour une et elles sont demeurées inscrites à la Bourse de Toronto.

8. Parts rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts rachetables et peut émettre un nombre illimité de parts rachetables de la série FNB.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2021 (non audité)

Les parts rachetables de la série FNB du Fonds sont rachetables au gré du porteur de parts, conformément aux documents de placement du Fonds, à toute date d'évaluation, contre trésorerie et à un prix de rachat par part de la série FNB correspondant à 95 % du cours de clôture des parts de la série FNB à la date de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal égal à la valeur liquidative applicable par titre de la série FNB. Les titres de la série FNB peuvent être vendus au prix du marché.

Les parts de la série FNB sont offertes à tous les investisseurs. Les investisseurs achètent des titres de la série FNB à la Bourse de Toronto ou un autre marché où les titres de la série FNB sont négociés par l'intermédiaire d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire où l'investisseur réside.

9. Distribution du revenu et des gains en capital

Le Fonds effectue des distributions annuelles du revenu net de placement et des gains en capital nets réalisés aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition se terminant le 15 décembre. Toutes les distributions versées aux porteurs de parts sont payées au comptant ou automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Ces montants sont présentés aux postes « Distributions aux porteurs de parts » et/ou « Parts émises au réinvestissement des distributions » à l'état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Le Fonds peut verser à l'occasion des distributions supplémentaires sur ses parts, y compris dans le cadre d'une distribution spéciale ou d'un remboursement de capital.

10. Trésorerie et placements soumis à restrictions

La trésorerie, les placements et les marges du courtier comprennent les soldes avec les courtiers principaux détenus à titre de garantie de titres vendus à découvert et d'autres produits dérivés. Cette garantie n'est pas disponible pour une utilisation à des fins générales par le Fonds. La valeur de la trésorerie et des placements soumis à restrictions détenus par le Fonds est présentée dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds, le cas échéant.

11. Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

Le Fonds verse des frais de gestion annuels au gestionnaire pour régler les charges liées à la gestion. Les frais de gestion sont propres au Fonds et chaque série et ils sont assujettis aux taxes applicables. Ces frais sont calculés quotidiennement, s'accumulent chaque jour et sont payés le dernier jour ouvrable de chaque mois en fonction de la valeur liquidative quotidienne du Fonds.

12. Charges d'exploitation et frais d'acquisition

Le Fonds paie ses propres charges d'exploitation, autres que les frais de commercialisation et les frais associés aux programmes de rémunération des courtiers, lesquels sont payés par le gestionnaire. Les charges d'exploitation comprennent, entre autres, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits et les frais de garde, les frais du fiduciaire, les frais d'administration, les coûts liés à la préparation des états financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que les coûts et honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »). Les charges d'exploitation sont imputées à tous les Fonds au prorata en fonction de leur valeur liquidative ou de toute autre mesure assurant une répartition juste et raisonnable.

Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation du Fonds ou y renoncer. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans l'état du résultat global. Il est possible de mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis.

13. Accords de partage

En plus du coût de courtage lié aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille. Les accords de partage de chaque Fonds sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds.

14. Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a créé un CEI pour le Fonds. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquelles le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion des Fonds et de faire des recommandations à ce dernier. Le CEI fait rapport annuellement aux porteurs de parts du Fonds sur ses activités, et son rapport annuel est disponible à compter du 31 mars de chaque année. Le gestionnaire impute au Fonds les honoraires versés aux membres du CEI et les frais liés à l'administration continue du CEI. Ces montants sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

15. Situation économique

En janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a décrété que l'apparition d'une nouvelle forme de coronavirus (la « COVID-19 ») constituait une urgence sanitaire mondiale, puis, en mars 2020, elle a déclaré qu'il s'agissait d'une pandémie mondiale. Il en a découlé de nombreuses incertitudes, comme en témoigne la volatilité subséquente sur les marchés boursiers.

Les marchés financiers ont réagi en enregistrant leur plus forte baisse en plus d'une décennie. En réaction, les gouvernements et les entreprises partout dans le monde ont adopté de nouvelles mesures draconiennes pour freiner et contrôler la propagation de la COVID-19. En raison des campagnes de vaccination menées partout à l'échelle mondiale et de l'émergence de variants de la COVID-19, l'incidence de celle-ci sur la croissance mondiale et les entreprises demeure incertaine et ne pourra être évaluée que dans le futur.

Les conséquences à long terme de la pandémie de COVID-19 sur le Fonds demeurent incertaines. Pour cette raison, le gestionnaire évalue et continuera d'évaluer de près le rendement des portefeuilles afin de prendre des décisions de placement répondant aux objectifs du Fonds et aux intérêts des porteurs de parts.

Renseignements sur l'entreprise

Adresse du siège social

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, Tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1
TÉLÉPHONE : 416-362-7172
SANS FRAIS : 888-362-7172
TÉLÉCOPIEUR : 416-628-2397
COURRIEL : invest@ninepoint.com
Pour obtenir plus de renseignements, visitez notre site :
www.ninepoint.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay
Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5

Conseillers juridiques

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
TD Bank Tower
66, Wellington Street West, bureau 5300
Toronto (Ontario) M5K 1E6